

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} Morgane Gauthier et Sylvia Leuenberger

Date de dépôt: 16 décembre 2002

Messagerie

Proposition de motion

Croque-bitume pour la désimperméabilisation de surfaces dotées de revêtements imperméables (asphalte, béton et autres)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- qu'un mètre carré de sol naturel est asphalté ou bétonné chaque seconde en Suisse ;
- que Genève est un canton urbain et que la tendance à l'imperméabilisation des sols y est proportionnellement plus forte qu'ailleurs ;
- que l'imperméabilisation de surfaces importantes augmente les risques d'inondation et constitue un facteur aggravant lors de fortes pluies ;
- que la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) exige que l'on fasse un usage modéré du sol ;
- que le sol n'est pas une denrée renouvelable à volonté mais un bien précieux qui, dans notre région, a mis 15 000 ans à se constituer,

invite le Conseil d'Etat

- à dresser un inventaire des surfaces, propriétés de l'Etat, susceptibles d'être libérées de leur revêtement imperméable au profit, soit de matériaux plus perméables, soit du sol végétal ;

- à entreprendre une étude succincte de faisabilité pour la désimperméabilisation de ces surfaces ;
- à dresser un catalogue des alternatives aux revêtements imperméables (goudron, béton, etc.), à appliquer les mesures proposées, puis à mettre le catalogue à disposition des collectivités publiques ainsi que des propriétaires privés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le sol naturel est une denrée rare et précieuse, surtout dans un petit canton comme Genève. C'est surtout un bien non renouvelable. La couche arable, rappelons-le, a mis environ 13 000 années à se constituer.

En Suisse, chaque seconde, près d'un mètre carré de sol naturel est bétonné ou asphalté sous l'emprise de l'urbanisation. A Genève, ce grignotage inexorable du sol est proportionnellement plus rapide que, par exemple, en Valais, en raison de la taille réduite du canton et de son fort degré d'urbanisation. Il est d'autant plus nécessaire de ménager cette ressource rare comme le demande la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et de renoncer à des bétonnages et asphaltages inutiles, en procédant à la désimperméabilisation de toutes les surfaces qui peuvent l'être.

La rareté du sol naturel n'est pas le seul argument à invoquer pour la désimperméabilisation, il y a aussi les considérations de sécurité: année après année, avec toujours plus de force, des inondations catastrophiques sont la conséquence d'une imperméabilisation excessive de surfaces croissantes, particulièrement dans les localités, où les eaux ont toujours plus de mal à trouver des exutoires suffisants.

Il est également essentiel de garantir la présence de la nature et du sol naturel en ville. On a beaucoup asphalté pour « faire propre ». Pour faciliter le travail des machines de nettoyage de la voirie, on a scellé des surfaces considérables, même dans les parcs et les jardins. La tendance actuelle de construire des parkings en sous-sol, avec quelques plantes alibi crevotant sur 50 cm de terre végétale à peine, produit des quartiers de plus en plus durs et difficiles à vivre. Des sols naturels, ou dotés de revêtements souples et perméables, apportent qualité et diversité dans les quartiers; un sol qui respire, des espaces variés contribuent à créer un environnement plus doux, moins agressif, plus favorable à la cohabitation et à la convivialité.

La présente motion formule trois invites.

La première demande à l'Etat de dresser l'inventaire des surfaces dont il est propriétaire et qui sont inutilement asphaltées ou bétonnées. Des périmètres importants de cours, préaux, parkings, autour des écoles et des bâtiments administratifs notamment, peuvent facilement retrouver le sol naturel ou recevoir des revêtements plus perméables. Certains tronçons de voies de tram pourraient être avantageusement aménagées avec des bandes herbeuses, comme à Bâle (ou à La Haye).

La deuxième souhaite la réalisation d'une étude de faisabilité pour ces opérations de désimperméabilisation. Les possibilités de remplacer l'asphalte ou le béton par un matériau plus respectueux de la vie naturelle sont nombreuses et il convient d'identifier les solutions existantes en fonction des besoins et usages des différents types d'espaces inventoriés.

L'expérience acquise doit être mise à la disposition des tiers. Collectivités publiques et propriétaires privés doivent être encouragés à suivre l'exemple de l'Etat en matière de désimperméabilisation. Ce sera d'autant plus facile si on leur fournit une documentation technique détaillée. C'est là le sens de la troisième invite.

Par ces trois invites, la motion cherche à obtenir qu'un maximum de mètres carrés dans le canton soit dans les prochaines années restitués à leur état naturel ou au moins rendus plus perméables. Par cette mesure simple et pratique, Genève peut apporter une modeste contribution au développement durable.